

La Minerve



## AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2022, le projet de règlement numéro 700 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le but de ce règlement est de remplacer le code d'éthique et de déontologie actuel conformément à l'obligation prévue à l'article 13 de la LEDMM, exigeant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé, avant le 1<sup>er</sup> mars 2022, suite à la tenue de l'élection générale du 7 novembre dernier.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 4 février 2022.



Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 4 février 2022, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4 février 2022.



Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière